

RESEAU OPTIQUE SANTÉCLAIR 2025-2029 : APPEL D'OFFRES DU 17 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2024

Le réseau actuel arrivant à échéance le 28 décembre 2024, Santéclair organise à partir du mardi 17 septembre 2024 à 10h un appel d'offres auprès des professionnels de l'optique-lunetterie en France en vue de constituer son réseau optique 2025-2029. Le dépôt des candidatures sera ouvert jusqu'au mardi 22 octobre 2024 à 18h (heure de Paris).

Le réseau optique Santéclair allie visibilité, opportunités et valeurs éthiques

Plébiscité par les opticiens eux-mêmes, le partenariat Santéclair est un vrai plus. Selon une étude People Vox menée en juin 2024 auprès des opticiens partenaires, ils sont 87% à se déclarer satisfaits de leur partenariat avec Santéclair ⁽¹⁾. Les avantages sont multiples :

- Plus de visibilité : on constate que les bénéficiaires Santéclair ont effectué **300 000 recherches d'opticiens** partenaires via la plateforme de services santé MySantéclair en 2023.
- Plus d'opportunités : **1 000 000 de bénéficiaires** se sont rendus dans le réseau optique en moyenne par an sur les années 2021, 2022 et 2023.
- Plus de ventes : un opticien a vendu en moyenne **330 équipements optiques** dans le cadre du partenariat Santéclair en 2023.

Être partenaire du réseau optique Santéclair, c'est également partager les valeurs d'une plateforme de santé engagée pour l'accès à des soins de qualité. Dans cette perspective, Santéclair a par exemple sélectionné en juillet dernier 4 marques de verres ophtalmiques : Essilor, Nikon Verres Optiques, Seiko et Zeiss, toutes porteuses d'un véritablement engagement sociétal et environnemental. Les professionnels du réseau optique 2025-2029 pourront donc proposer aux bénéficiaires Santéclair, a minima l'une de ces 4 marques, reconnues pour la qualité et l'innovation de leurs produits.

Un parcours de candidature sécurisé en deux étapes

Avant de déposer sa candidature, le professionnel doit avoir créé un espace Management d'activités au moyen de son numéro SIREN et d'un justificatif d'identité (CNI ou passeport) en se rendant sur le site www.santeclair.fr/fr/professionnel-sante/reseau-partenaire-optique. Cette étape est possible dès à présent. Les opticiens pourront prendre connaissance des conditions de l'appel d'offres et démarrer leur candidature à partir du 17 septembre prochain. Un centre de contacts dédié est disponible pour accompagner les professionnels tout au long de leur parcours de candidature du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 17h au 0 821 233 050 / choix SVI n°3 (service 0,20€ / min + prix appel).

⁽¹⁾ Étude People Vox pour Santéclair auprès de 1507 dirigeants d'entreprise - juin 2024. «Quel est votre niveau global de satisfaction à l'égard de votre relation avec Santéclair?»

À propos de Santéclair

Santéclair est née de la conviction que, pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins. Entreprise engagée depuis sa création en 2003 et entreprise à mission depuis août 2023, elle y contribue en accompagnant plus de 10 millions d'assurés dans leurs parcours de santé en mettant à leur disposition plus de 20 services innovants en santé dans 8 domaines de soins. Tous ces services sont chaînés entre eux et organisés en parcours de soins pour répondre aux besoins des assurés, en termes de qualité et de pertinence des soins, à toutes les étapes de leur prise en charge.

Santéclair est partenaire de plus de 60 organismes intervenant dans le secteur de la complémentaire santé. Elle a également développé, spécifiquement pour les professionnels de l'assurance, des solutions expertes afin de maîtriser les dérives techniques des assureurs et de contenir les primes des assurés.

En savoir plus

www.santeclair.fr / www.linkedin.com/company/santeclair

Contact presse : Marc PARIS - 02 72 24 90 15 / 06 99 96 29 54 / m paris@santeclair.fr